



Samedi 19 janvier 1952, à 15 heures

SOMMAIRE

	Page
Mesures tendant à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et à consolider la paix et l'amitié entre les peuples : rapport de la Première Commission (A/2067)	413

Président : M. Luis PADILLA NERVO (Mexique).

Mesures tendant à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et à consolider la paix et l'amitié entre les peuples : rapport de la Première Commission (A/2067)

[Point 67 de l'ordre du jour]

M. Thors (Islande), Rapporteur de la Première Commission, soumet le rapport de la Commission (A/2067).

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol) : L'Assemblée générale est saisie du projet de résolution présenté par la Première Commission, dont le texte figure dans le rapport. Il y a, en outre, un projet de résolution présenté par la délégation de l'Union soviétique qui fait l'objet du document A/2068.

2. Je vais mettre aux voix en premier lieu le projet de résolution de la Première Commission.

Par 40 voix contre 5, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté.

3. **M. BEBLER** (Yougoslavie) : Je propose que les explications de vote sur le projet de résolution présenté par l'Union soviétique soient données avant le vote. On peut à la rigueur admettre que, sur le projet de résolution de la Première Commission, qui vient d'être mis aux voix, les explications de vote soient fournies ensuite, car ce projet de résolution concerne surtout la procédure en général et la méthode par laquelle les propositions de l'Union soviétique seront étudiées au sein des Nations Unies. Mais le projet de résolution de l'Union soviétique se réfère à toute une série de questions d'ordre général et de questions de principe sur lesquelles il me paraît que les explications de vote devraient être fournies avant que ce projet ne soit mis aux voix, car les arguments que les délégations peuvent désirer exposer ont une importance politique.

4. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol) : Plusieurs orateurs se sont fait inscrire pour expliquer leur vote. Le premier est le représentant de la Yougoslavie.

5. **M. BEBLER** (Yougoslavie) : L'Assemblée générale est appelée à voter aujourd'hui, en séance plénière, sur un projet de résolution différent de ceux dont elle est habituellement saisie, en ce sens qu'il ne concerne pas un sujet déterminé se rapportant à une matière précise. Le projet de résolution de l'Union soviétique traite en effet,

dans ses huit paragraphes, de presque autant de sujets différents sans aucun lien entre eux, si ce n'est que ce sont des questions auxquelles nous avons jusqu'ici cherché en vain des solutions et qui envainement l'atmosphère internationale.

6. Les auteurs du projet de résolution ont dit, au cours du débat qui s'est institué devant la Première Commission — et ils le répéteront sans doute ici aujourd'hui — que tous ces sujets se rapportent au problème général de la paix. Mais, demandons-nous, quelles questions importantes de caractère international ne se rapportent pas à la paix ? La délégation de l'Union soviétique s'est borné à faire un choix parmi la multitude des points qui figurent à notre ordre du jour et, de toute évidence, elle a pris pour critère de ce choix la propagande. Elle a groupé les questions sur lesquelles le Gouvernement de l'Union soviétique croit avoir trouvé des slogans propres à frapper l'imagination des personnes insuffisamment averties. Bombe atomique : interdiction ; armements de type classique : réduction d'un tiers ; Corée : armistice au 38° parallèle, etc., etc.

7. J'ai dit que ces slogans sont destinés aux personnes peu averties. En effet, celles qui sont mieux informées savent que l'Union soviétique s'est opposée pendant des années, et continue de s'opposer, à un contrôle tant soit peu efficace des mesures qui seraient prises comme suite à l'interdiction de l'arme atomique et que son acceptation, aujourd'hui, d'un contrôle permanent, est de nouveau équivoque puisque son projet de résolution ne parle pas d'un contrôle permanent, mais bien du droit permanent de contrôle, et **M. Vychinsky** ne nous a pas déchiffré cette formule.

8. Prenons un autre exemple : la Corée. Le projet de l'Union soviétique propose un armistice sur la ligne du 38° parallèle. Les gens à qui le problème de la Corée est tant soit peu familier, savent que le Conseil de sécurité a fait appel aux parties belligérantes, en leur demandant de cesser le feu sur ce parallèle, à une date bien connue, puisque c'était la date de l'ouverture des hostilités, c'est-à-dire le 25 juin 1950, et que le Gouvernement de l'Union soviétique, qui n'était pas étranger à ces événements, n'a rien voulu entendre, ni à cette date, ni pendant les mois qui ont suivi.

9. Un autre slogan, le plus creux de tous, celui de la réduction d'un tiers des armements de type classique des

grandes Puissances, aura, je ne dis pas auprès des gens avertis seulement, mais auprès de tous ceux qui réfléchissent quelque peu, un succès minime car il est aisé d'apercevoir que sa réalisation ne ferait que consolider la supériorité de l'armée soviétique sur d'autres armées, et surtout sur les armées des Puissances dites occidentales.

10. Il reste un slogan, celui du pacte de paix entre les cinq Grands. Ce slogan est peut-être le moins transparent. En effet, peuvent se dire des gens de parfaite bonne volonté, pourquoi les cinq Grands ne signeraient-ils pas un document où ils déclareraient solennellement, par exemple, qu'ils ne se feront jamais la guerre ? On est obligé de répondre à cela qu'une telle promesse solennelle équivaudrait à la promesse donnée par chacune des grandes Puissances de ne jamais se servir de sa puissance militaire pour la défense de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique d'un Etat tiers, d'un Etat qui ne serait pas une grande Puissance. Car en volant au secours d'une victime de l'agression d'une autre grande Puissance, cet Etat risquerait de violer le nouveau pacte des cinq.

11. Tel a été d'ailleurs le sens de beaucoup d'accords entre les grandes Puissances pendant la période qui s'est écoulée entre les deux guerres, accords avec lesquels on prétendait conjurer le danger d'une guerre immédiate. Par exemple, l'accord Hoare-Laval, où Laval a agi en agent de Mussolini, devait écarter le danger d'une guerre entre la France et l'Angleterre d'une part, et l'Italie mussolinienne de l'autre, au sujet de l'Ethiopie. L'accord prévoyait, comme on sait, la cession d'une portion importante du territoire éthiopien à l'Italie. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur l'accord de Munich, où la Tchécoslovaquie fut sacrifiée soi-disant à la cause de la paix.

12. Un autre accord de ce genre a été celui qui fut passé entre Molotov et von Ribbentrop, lorsque la paix fut sauvée au prix de la Pologne et des Etats baltes.

13. Ce qu'il importe de signaler, c'est que ce ne sont pas seulement des Etats moyens qui furent ainsi sacrifiés à la prétendue cause de la paix, but suprême, mais que les Grands qui se sont laissé aller à ces marchandages ignobles sont devenus eux-mêmes les victimes de leur propre turpitude ; car, une fois qu'on se met à partager la peau des autres, on s'engage dans une affaire sans solution possible ; la partie de la peau qu'on obtient n'est jamais assez grande pour satisfaire l'appétit qui est venu en mangeant. A ce point de vue, le dernier accord de ce genre, celui de Molotov et von Ribbentrop, est le plus significatif. Dans cet accord, les partenaires se sont partagé l'Europe orientale ; mais l'arrangement paraît ne pas avoir été assez précis au sujet de la Bulgarie, au sujet d'autres positions telles que les Dardanelles, ainsi qu'au sujet d'autres territoires. Nous connaissons tous la suite.

14. On me dira : vous insinuez ; nous n'avons jamais dit que le pacte à cinq contiendrait la clause que les cinq n'auront jamais, en aucune circonstance, recours à la force des armes l'un contre l'autre. Du point de vue formel, on aura raison contre nous : le représentant de l'URSS n'a jamais dit cela. Il y a plus : les représentants de l'Union soviétique n'ont tout simplement jamais rien dit au sujet de leur pacte ; ils n'ont jamais dit ce que contiendrait ce fameux pacte à cinq, comme clauses, comme annexes publiques, annexes secrètes, protocoles séparés, etc.

15. Mais ce silence suspect est une raison de plus pour nos inquiétudes. Que veut-on avec ce projet de pacte ?

Quel est le but obscur qu'on s'obstine à ne pas dévoiler ? Quels seraient, dans les intentions du Gouvernement de l'URSS, le rôle des cinq d'une part, et le rôle des autres, de ceux qui, selon le projet de résolution de l'Union soviétique, se joindraient après coup à ce même pacte ? Quel mécanisme, quels organes nouveaux a-t-on l'intention de proposer sous ce pacte ?

16. Nous n'en savons rien. Une chose pourtant est certaine : un texte que nous pourrions signer tous, que pourraient signer les soixante Etats Membres des Nations Unies, un texte qui contiendrait toutes les dispositions principales de la Charte se rapportant directement à la question de la paix — y compris des dispositions telles que l'inviolabilité du territoire de tous les Etats, grands et petits, l'égalité souveraine de tous ces Etats, leur droit à la légitime défense individuelle ou collective, le devoir de tous les Etats Membres de participer à l'action collective en faveur d'une victime de l'agression, etc., tout ceci, aussi clairement exprimé que dans la Charte, ne se trouverait sans doute pas dans le projet de pacte à la mode de Moscou. Car, si telle était l'intention du Gouvernement de l'URSS, celui-ci pourrait à tout moment nous proposer ici un projet de résolution de ce genre, et nous l'adopterions à l'unanimité, ou nous le signerions tous comme convention spéciale. Si ce n'est pas le chemin qu'on prend, c'est qu'on a en vue autre chose que les dispositions de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi, et jusqu'à preuve absolument concluante du contraire, nous considérerons que ce qu'on entend par ce pacte est une division du monde en sphères dites d'influence, qui seraient en vérité des sphères de contrôle, et en conséquence un pacte qui, comme celui de Munich, serait le précurseur d'une nouvelle guerre mondiale.

17. Pour cette raison, la délégation yougoslave votera contre le projet de résolution de l'Union soviétique, comme étant dangereux pour la paix.

18. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Le règlement ne me permet pas de m'étendre en ce moment sur le projet de résolution de l'Union soviétique devant cette Assemblée, puisque j'y représente l'Union soviétique. Tout en m'abstenant d'aborder le fond du problème en question, je ne puis cependant m'empêcher de répondre, ne fût-ce que par quelques mots, aux déclarations que vient de faire le représentant de la Yougoslavie.

19. Il n'y a rien d'étonnant à ce que le représentant de la Yougoslavie ait calomnié l'Union soviétique. Cela fait partie de la tactique et des obligations de tous les traîtres qui changent de camp. L'étonnant, c'eût été de l'entendre tenir des propos plus honnêtes que ceux qu'il a tenus.

20. A propos du projet de résolution des trois Puissances, je dois faire observer que ce projet, qui émane des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, se borne, en somme, à proposer de renvoyer à la Commission du désarmement les propositions formulées aux paragraphes 3, 4, 5, 6 et 7 du projet de résolution présenté par la délégation de l'Union soviétique. On dit qu'il est indispensable que ces propositions fassent l'objet d'un examen approfondi au sein de la Commission du désarmement. Il s'agit là, bien entendu, d'un argument inventé de toutes pièces et dont on se sert comme d'un prétexte pour empêcher toute discussion franche, publique et approfondie de nos propositions.

21. Dans un cas où une question semblable était examinée au sein de la Première Commission, le Royaume-Uni et la France, d'accord avec les Etats-Unis, se sont appliqués à démontrer l'impossibilité de renvoyer à la Com-

mission du désarmement des propositions dont ces pays étaient les auteurs. Ils se rendaient bien compte, alors, que c'était impossible et ils se sont servis de tous les arguments possibles pour obtenir que ces propositions fussent obligatoirement examinées à la Première Commission puis à l'Assemblée générale, avant d'être transmises à la Commission du désarmement.

22. Ainsi fut-il fait. Or, dans le cas présent, où il s'agit d'une question toute semblable, on a obligé la Commission à s'abstenir d'examiner le fond de la question et de prendre une décision au sujet de nos propositions, pour se borner à approuver un projet de résolution visant à renvoyer celles-ci à la Commission du désarmement. Tout ce qu'on peut dire de cela, c'est qu'il y a deux poids et deux mesures. Le sens véritable de cette façon d'agir, son but réel c'est d'empêcher qu'il puisse s'engager, au sein de la Première Commission, un débat portant sur le fond des propositions extrêmement importantes formulées dans le projet de résolution de l'URSS, propositions qui tendent à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et à consolider la paix et l'amitié entre les peuples.

23. On propose de renvoyer à la Commission du désarmement l'examen des paragraphes 3 à 7 de notre projet de résolution. Or, de quoi s'agit-il ? Aux paragraphes 3 à 7 sont formulées des propositions dont l'extrême importance ne saurait être niée par personne, même pas par ceux qui ont usé de tous les moyens pour faire silence autour de nos propositions ou, en tout cas, pour faire naître toutes sortes de doutes à leur propos ou pour en minimiser la portée.

24. C'est qu'en fait, la première de ces propositions prévoit, au paragraphe 3, que l'Assemblée générale doit reconnaître que « l'utilisation de l'arme atomique en tant qu'arme d'agression et de destruction massive des populations est contraire à la conscience et à l'honneur des peuples et qu'elle est incompatible avec la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies », et proclamer « l'interdiction absolue de l'arme atomique et l'établissement d'un contrôle international rigoureux de l'application de cette interdiction, étant entendu que l'interdiction de l'arme atomique et le contrôle international seront mis en vigueur simultanément ».

25. Ainsi se trouve donc réfutée une des objections les plus graves qu'on nous ait opposées jusqu'à présent et qui, selon les dires des auteurs mêmes du projet de résolution des Trois Puissances, empêchaient d'aboutir à un accord au sujet de cette question d'extrême importance.

26. Les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis n'ont pas cessé un seul instant d'affirmer que l'Assemblée générale devait prendre des mesures en vue d'écarter la menace d'une nouvelle guerre et pour consolider la paix et l'amitié entre les peuples. Pourquoi donc ces deux pays s'opposent-ils à ce que l'Assemblée générale examine notre projet de résolution et prenne une décision à son égard ?

27. Tout homme impartial, tout homme épris de paix qui souhaite sincèrement faire disparaître la tension qui existe actuellement dans les relations internationales, doit évidemment se rendre compte qu'il n'existe aucune raison valable pour reléguer l'Assemblée générale au second plan, pour l'empêcher de s'acquitter de sa tâche en vue de la solution d'un problème si important. C'est pourtant là ce qui se fait actuellement, et cela est d'autant moins admissible que l'adoption des propositions de l'Union soviétique ouvrirait peut-être la voie pour trouver, d'un

commun accord, une solution au plus important des problèmes qui nous soient posés. C'est bien ainsi que nos propositions ont été comprises et accueillies, non seulement par nombre de délégations, au sein de la Première Commission, mais aussi par tous les gens progressistes du monde entier, et je dirai même par tous les peuples pacifiques.

28. Or, c'est précisément cela que ne veulent pas les gouvernements et les délégations de certains pays — tels que notamment, les Etats-Unis et le Royaume-Uni — dont l'influence est grande au sein de l'Organisation des Nations Unies. Tout le prouve : ils ne veulent ni de l'interdiction de l'arme atomique, ni de l'établissement d'un contrôle international rigoureux ; ils ne tiennent ni à une réduction des armements, ni à la cessation de la guerre en Corée, ni à l'établissement de relations de bon voisinage avec l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire. Ils ne veulent pas qu'il soit mis fin à la tension qui, dans le monde entier, se manifeste actuellement dans les relations internationales, et enfin ils ne tiennent pas à la conclusion entre les cinq Puissances d'un important pacte de paix auquel pourraient adhérer tous autres pays, moyens ou petits. C'est là une nouvelle preuve de la nature calomnieuse des déclarations du représentant de la Yougoslavie, qui a prétendu ici que la conclusion d'un pacte des cinq grandes Puissances serait dirigé contre les petits pays.

29. C'est bien pour cette raison que le groupe ayant à sa tête les Etats-Unis, groupe dont l'influence est déterminante à l'Organisation des Nations Unies, a pris à la Première Commission la décision de renvoyer notre projet de résolution à la Commission du désarmement dans l'espoir qu'on n'en entendrait plus jamais parler et qu'il serait alors possible, au sein de cette commission — comme cela s'est déjà produit à la Commission de l'énergie atomique et à la Commission des armements de type classique — de le classer, de l'enterrer définitivement, afin qu'il ne puisse jamais plus revoir la lumière du jour.

30. Or le projet de résolution de l'Union soviétique contient des dispositions qui prévoient des mesures extrêmement importantes ; tel est le cas de la proposition relative à l'interdiction absolue de l'arme atomique, interdiction que nous réclamons pour l'avenir immédiat, car chaque année, chaque mois, chaque semaine, voir chaque jour que nous laissons passer, signifie une avance toujours plus énergique et plus franche sur la voie de la guerre, alors qu'il faut au contraire s'efforcer, grâce à l'effort commun de l'Organisation des Nations Unies, de barrer résolument la route à cet épouvantable et macabre cortège.

31. Notre projet de résolution contient d'autres propositions importantes, à savoir : la réduction d'un tiers des armements et des forces armées des cinq Puissances dès maintenant ; un appel à adresser aux gouvernements de tous les Etats pour les inviter à examiner, à une conférence mondiale — qu'il est recommandé de convoquer dans les plus brefs délais et, en tout cas, avant le 15 juillet 1952 — la question d'une réduction substantielle des forces armées et des armements, ainsi que les mesures pratiques d'interdiction des armes atomiques et d'établissement d'un contrôle international ; une recommandation à formuler au nom de l'Assemblée générale à l'intention de tous les Etats qui seraient invités à fournir des renseignements officiels complets sur leurs forces armées et sur les armements, y compris des renseignements sur les armes atomiques, ainsi que sur les bases

militaires dont ils disposent dans des territoires étrangers. En outre, on trouve formulée, dans notre projet de résolution, une importante proposition visant la création, dans le cadre du Conseil de sécurité, d'un organe international de contrôle qui serait chargé d'assurer une inspection continue, sans toutefois avoir le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats (cette dernière clause est évidemment de nature à appeler des critiques de la part des Puissances coloniales). Enfin, il y a l'importante proposition dont j'ai déjà parlé, qui vise la conclusion d'un pacte de paix et prévoit qu'un appel sera adressé à tous les autres Etats pour leur demander d'adhérer à cet accord d'importance exceptionnelle.

32. Or le groupe des Etats Membres du bloc atlantique, ayant à sa tête les Etats-Unis, groupe appuyé par certains pays qui se sont ralliés à ce bloc à l'Organisation des Nations Unies, a fait tout son possible pour empêcher l'Assemblée générale de prendre une décision sur ces importantes questions.

33. Ainsi que l'ont montré les débats qui se sont déroulés au sein de la Première Commission, il s'est agi d'un véritable complot ourdi par les délégations de certains Etats décidés à suivre le cours de la politique agressive des Etats-Unis et nullement désireux de trouver une solution à ces importants problèmes de politique internationale. Or, tant que ces problèmes ne seront pas résolus, il ne sera possible ni d'atténuer la tension qui caractérise la situation internationale actuelle, ni de prendre des mesures efficaces en vue d'écartier la menace d'une nouvelle guerre, ni de contribuer utilement à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

34. Les débats et les votes qui ont eu lieu au sein de la Première Commission, à propos du projet de résolution des trois Puissances, d'une part, et à propos du projet de résolution de l'Union soviétique, d'autre part, ont montré que les représentants de ces mêmes pays qui, à tout bout de champ, se proclament les apôtres et les champions de la paix, ont pourtant, cette fois encore, voté contre les propositions de l'Union soviétique. Un témoignage manifeste en est le projet de résolution dont ils ont imposé l'approbation à la Première Commission.

35. Les représentants de ces pays ont ainsi dévoilé le vrai caractère de la politique suivie par leurs gouvernements, politique qui n'a rien de commun avec un effort en vue de consolider la paix et d'écartier les menaces d'une nouvelle guerre. Si les représentants des pays en question étaient réellement, et non seulement pour la forme, décidés à défendre la cause de la paix et à lutter contre la guerre, ils auraient dû appuyer les propositions de l'Union soviétique tendant à consolider la paix ; à diminuer d'un tiers les armements des grandes Puissances ; à convoquer une conférence mondiale sur la réduction des armements au plus tard le 15 juillet 1952 ; à faire cesser la guerre en Corée ; à interdire l'arme atomique et à établir un contrôle international. Or, toutes ces propositions, ils les ont rejetées pour des raisons dont ils se sont efforcés de cacher la vraie nature sous le couvert de belles paroles en faveur de la paix. Eux-mêmes, ils visent en réalité des buts d'agression et élaborent les plans d'une nouvelle guerre.

36. La présente session de l'Assemblée générale a montré une fois de plus que, comme Staline, Chef du Gouvernement de l'Union soviétique, l'a dit dès le début de 1951, lorsqu'il a dévoilé les intentions belliqueuses des gouvernements réactionnaires, la politique des Etats-Unis et des autres pays du bloc atlantique avait pour but de tromper les peuples de ces Etats, de leur imposer l'exé-

cution des plans d'agression de leurs gouvernements, de les entraîner, une fois de plus, dans une nouvelle guerre. Voilà pourquoi ce bloc de pays, ayant à sa tête les Etats-Unis, doit nécessairement s'élever contre nos propositions qui visent à consolider la paix et à écartier la menace d'une nouvelle guerre.

37. Mais, en dépit de toutes les menées des forces de réaction, les forces de paix ne cessent de se développer et de s'affermir. Nous sommes fermement convaincus qu'il n'est pas un point sur toute la surface du globe où la cause de la paix n'exerce pas un puissant attrait sur des millions d'êtres humains et où le mot de guerre soit prononcé sans haine et sans exécration par tous les honnêtes gens. En dépit des efforts que déploient, au sein des divers pays, les forces d'agression pour s'opposer au grand combat que tous les peuples épris de paix mènent contre la menace d'une nouvelle guerre, l'Union soviétique est inébranlable dans sa décision de poursuivre sa politique de paix, politique qui vise à prévenir la guerre, à maintenir et à consolider la paix.

38. M. CHAUVEL (France) : L'explication de vote que je veux donner porte à la fois sur les deux projets de résolution dont l'Assemblée se trouve être aujourd'hui saisie, dans la mesure où l'un et l'autre se rapportent au désarmement.

39. La délégation française a, bien entendu, soutenu de son vote le projet de résolution des trois Puissances — dont la France — inclus dans le rapport de la Première Commission. Les raisons de ce vote, qui sont les raisons mêmes de présentation du projet, ont été exposées complètement à la Commission. Je n'y reviendrai que dans la mesure strictement nécessaire au redressement de certaines interprétations de M. Vychinsky.

40. La délégation française, en soutenant le projet de résolution, n'a pas critiqué les propositions de l'Union soviétique. Elle ne les a pas combattues. Elle n'a, à aucun moment, refusé de les examiner. Elle n'a donc pu, à aucun moment, se mettre en contradiction avec les propos tenus par tel ou tel de ses membres au cours de discussions antérieures et récentes.

41. M. Vychinsky nous avait annoncé avec beaucoup d'éclat des propositions nouvelles. Ma délégation, se reportant au projet de l'Union soviétique, s'est bornée à signaler ce qui, dans ce projet, était différent des positions récemment prises par la délégation de l'Union soviétique au sujet du désarmement et ce qui, de ces différences, était nouveau par rapport aux thèses soviétiques plus anciennement connues. Elle a fait ainsi apparaître qu'en ce qui concerne les armes atomiques, l'entrée en vigueur simultanée de l'interdiction et du contrôle était la thèse soutenue par la délégation de l'Union soviétique en 1948, 1949 et 1950. En ce qui concerne la continuité de l'inspection, elle a fait observer que l'accord sur cette formule n'aurait toute sa valeur qu'en cas d'accord concomitant sur les modalités de cette inspection et sur le domaine à inspecter. Il suffira, je pense, pour concrétiser cet aspect des choses, de dire que, selon les uns, ce domaine est celui de l'énergie atomique et, selon les autres, celui des armes seulement.

42. Si l'on fait la somme des résultats obtenus au cours des deux derniers débats auxquels a donné lieu, sous des rubriques différentes, la question du désarmement, on constate qu'un accord est intervenu sur la constitution d'une commission du désarmement, unique, compétente pour traiter aussi bien d'armements atomiques que d'armements de type classique, et sur la convocation ultérieure d'une conférence mondiale du désarmement. On constate

également qu'un rapprochement des thèses est apparu possible en ce qui touche les rapports entre l'inspection et le contrôle, ainsi qu'en ce qui touche le caractère de l'inspection. Et cela, certes, est notable et doit être noté avec faveur.

43. Force nous est cependant de constater, après avoir entendu le discours prononcé par M. Vychinsky le 17 de ce mois, à la Première Commission [493^e séance], que ce rapprochement des thèses dans les termes qui les expriment ne préjuge point le fond. En ce qui concerne celui-ci, qui est modalité de l'inspection et domaine du contrôle, les difficultés, actuellement, subsistent.

44. Si donc certaines invitations contenues dans le projet de l'Union soviétique sont accueillies avec faveur, c'est qu'elles constituent des indices permettant d'espérer d'autres rapprochements. C'est pour s'assurer de la valeur de ces indices, pour éprouver les possibilités de ces rapprochements, que les auteurs du projet des trois Puissances ont proposé le renvoi à la Commission du désarmement — commission unique, dont M. Vychinsky avait naguère lui-même proposé la création — de la partie du projet de M. Vychinsky qui traite du désarmement. Et il nous semble que la délégation de l'Union soviétique, si les concessions qu'elle avait annoncées avec éclat ne sont pas seulement verbales et spectaculaires, devrait se féliciter de les voir porter devant un organisme qui pourrait les examiner avec tout le soin, toute la méthode et toute la discrétion que le sujet comporte.

45. Je ne parlerai pas des raisons qui incitent la délégation française à voter contre les autres parties du projet de l'Union soviétique. Elles ont été suffisamment exposées, en diverses circonstances, pour être connues de tous.

46. M. EBAN (Israël) (*traduit de l'anglais*) : Le projet de résolution de la Première Commission qui vient d'être mis aux voix a été présenté à la suite des propositions de l'Union soviétique [A/2068]. L'impossibilité de trouver une solution à la question du désarmement est le signe le plus manifeste de la crise qui a ombré les relations internationales depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Tout progrès vers le règlement de cette question sera donc accueilli avec le plus grand soulagement par les peuples du monde. La proposition de l'Union soviétique, qui modifie dans une certaine mesure la position antérieurement prise par ce pays, mérite d'être très attentivement examinée par la Commission du désarmement, que l'Assemblée générale a créée avec le consentement unanime des Nations Unies. La délégation d'Israël a donc voté en faveur du projet de résolution de la Première Commission qui recommande un tel examen.

47. Dans sa résolution du 11 janvier 1952, l'Assemblée générale a déjà confié à la Commission du désarmement le soin d'examiner toutes les propositions ou tous les plans de contrôle relatifs aux armements de type classique ou à l'énergie atomique qui pourraient être présentés. Le renvoi de ces plans à la Commission du désarmement ne saurait donc, de l'avis de ma délégation, constituer une critique quant à la valeur de ces plans.

48. Nous avons tenu le plus grand compte du désir exprimé par l'Union soviétique de voir sa proposition étudiée à fond au cours de la présente session. Toutefois, le premier examen de ces propositions fait ressortir la nécessité d'une enquête plus approfondie. Ma délégation, par exemple, a démontré, à chacune des dernières sessions de l'Assemblée générale, que l'interdiction de l'arme atomique, même si elle allait de pair avec un contrôle

international approprié, ne favoriserait la cause de la paix que si l'on était certain que l'utilisation des armements de type classique pourrait être contrôlée en même temps. Il est exact, comme le reconnaît le projet de résolution de l'Union soviétique, que l'utilisation de l'arme atomique en tant qu'arme d'agression est incompatible avec la qualité de Membre des Nations Unies. Mais il en est de même de l'emploi, pour l'agression, d'armes non atomiques, dont un grand nombre ont un pouvoir de destruction déjà suffisamment meurtrier et horrible. En interdisant l'utilisation d'une certaine arme et en n'exerçant aucun contrôle sur les autres nous ne ferions que modifier l'équilibre de la puissance militaire, sans améliorer les perspectives de paix. L'utilisation de l'arme atomique pour l'agression ne diffère ni moralement ni juridiquement, de l'utilisation d'autres armes de destruction à des fins agressives. En conséquences, ma délégation continue à douter de l'utilité que présenterait un accord relatif à l'arme atomique sans un accord simultané concernant les armements classiques.

49. D'ailleurs, l'augmentation des armements est le résultat, et non pas la cause, de la tension internationale. Il est, par conséquent, plus fondamentalement important de rechercher la solution de certains conflits d'ordre politique, qui divisent le monde et engendrent la haine et la frayeur, que d'engager des débats sur le désarmement considéré comme un problème technique distinct. Il existe une relation très étroite entre le problème atomique et le problème des armements de type classique, et ces deux problèmes jouent un rôle dans le cadre général des relations politiques. Il est donc nécessaire d'accomplir un travail préparatoire considérable avant de pouvoir émettre une opinion définitive sur les propositions de l'Union soviétique et, par conséquent, il est sage de renvoyer cette proposition à la Commission du désarmement. Tout en recommandant à la Commission du désarmement d'examiner favorablement les suggestions de l'Union soviétique, nous sommes obligés, cependant, d'adopter une attitude négative à l'égard de deux des propositions qui figurent dans le projet de résolution de l'Union soviétique en même temps que la clause relative au désarmement. La première proposition concerne la Corée et la seconde nous demande de prendre position sur la nature du Traité de l'Atlantique Nord.

50. Ma délégation n'a jamais cessé d'espérer qu'un cessez-le-feu et un armistice interviendraient rapidement en Corée. Il est évident, toutefois, que ce résultat ne pourra être obtenu que par le succès des pourparlers d'armistice engagés à l'heure actuelle à Pan-Mun-Jom. L'Assemblée générale ne doit pas interrompre ces négociations en formulant elle-même des conclusions ou en prenant elle-même des dispositions. La Conférence d'armistice doit, par exemple, si cela n'est pas encore fait, établir la ligne de démarcation et prendre des mesures pour le retrait des troupes. Il serait donc imprudent que l'Assemblée générale aille à l'encontre de tels accords ou qu'elle exerce une influence sur leur teneur. Le fait que, depuis le moment où l'affaire de Corée a été discutée au sein de l'Assemblée générale, peu de progrès ont été réalisés dans les pourparlers d'armistice, constitue une dure leçon. Nous espérons que lorsque l'Assemblée générale aura cessé de discuter le sujet, les négociations d'armistice reprendront sérieusement. C'est parce qu'elle désire voir conclure un armistice, et non par indifférence, que ma délégation votera contre toute recommandation précise de l'Assemblée générale concernant des questions qui doivent être résolues au cours de la phase finale des pourparlers d'armistice.

51. Enfin, nous ne voyons aucune raison de déclarer que le Traité de l'Atlantique Nord a un caractère agressif ou est incompatible avec la qualité de Membre des Nations Unies. Israël est l'un des rares Etats du Moyen-Orient qui n'ait pas de troupes d'un autre Etat sur son territoire, et c'est le seul Etat dans cette région qui ne participe pas à une organisation créée essentiellement en vue de donner expression à des sentiments hostiles et de maintenir une attitude hostile envers un Etat Membre des Nations Unies. C'est donc une opinion désintéressée et objective que nous formulons lorsque nous affirmons que l'établissement et l'existence de bases ont reçu le consentement des Etats intéressés et que les Membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, notamment les Etats-Unis, ont donné des témoignages fréquents et impressionnants, au sein de l'Organisation des Nations Unies, de leur profond désir de maintenir la paix mondiale, de résister à l'agression et de respecter la souveraineté des Etats.

52. Aussi, en votant en faveur du projet de résolution présenté par la Première Commission, ma délégation espère-t-elle que la discussion des propositions de l'Union soviétique au sein de la Commission du désarmement ouvrira la voie à de nouvelles méthodes et permettra aux grandes Puissances de collaborer et de dissiper la crainte qui étreint le cœur des hommes dans le monde entier. La Charte est elle-même un pacte universel de paix et c'est par une application efficace de ce pacte, plutôt que par de nouvelles proclamations de paix, que notre Organisation remplira son devoir envers les peuples des Nations Unies et envers l'humanité de demain.

53. M. GROSS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Au cours des débats sur cette question au sein de la Première Commission, le représentant de l'Union soviétique, en réponse à certaines demandes formulées par plusieurs membres de la Commission désireux d'obtenir des renseignements sur quelques questions soulevées dans le projet de résolution de l'Union soviétique, a demandé, avec une certaine indignation, si la Première Commission était une école. Sans doute, cette question a été posée ironiquement, mais elle pourrait être prise au pied de la lettre. En effet, nous sommes tous, dans un certain sens, à l'école, une école dure et amère où nous apprenons tous les jours à connaître davantage les menaces auxquelles nous devons faire face et où l'on nous enseigne ce qu'il nous importe de savoir si nous voulons établir la paix à laquelle le monde entier aspire. Tous ceux parmi nous qui sont libres et qui veulent être libres se trouvent à cette école.

54. Les débats de la Première Commission nous ont donné de bons enseignements : ils nous ont permis d'apprendre que l'Union soviétique s'inquiète des progrès accomplis par la communauté de l'Atlantique Nord dans ses efforts pour organiser sa défense. Nous avons appris, en écoutant une fois de plus les mensonges du représentant de l'Union soviétique, combien nous avions eu raison d'avoir pris auparavant la décision, dont la délégation de l'Union soviétique n'a pas voulu tenir compte, d'ajourner l'examen des questions politiques relatives à la Corée. Nous avons appris que l'Union soviétique ne se laisse pas facilement décourager. L'Union soviétique a présenté, une fois de plus, une proposition tendant à la conclusion d'un pacte de paix entre les cinq Puissances, proposition que, pendant trois années consécutives, l'Assemblée générale a repoussée à une forte majorité.

55. Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution de la Première Commission, qui renvoie à la Commission du désarmement l'examen des paragraphes 3 à 7

inclusivement du projet de résolution de l'Union soviétique. La délégation des Etats-Unis estime que la Commission du désarmement est l'organisme le mieux qualifié pour chercher une réponse aux nombreuses questions soulevées par les propositions de l'Union soviétique. Le Gouvernement des Etats-Unis, pour sa part, et je l'ai déjà dit à la Première Commission, soumettra des propositions importantes à la Commission du désarmement afin de donner effet aux principes énoncés dans la résolution de l'Assemblée générale [A/L.25]. En particulier, nous ferons des propositions concernant la procédure à suivre pour recueillir et pour vérifier les renseignements fournis sur les armements. Nous espérons que d'autres gouvernements agiront de même et nous espérons également que l'Union soviétique précisera ses propositions et s'associera aux efforts de la Commission du désarmement en vue de mettre au point des plans complets pour la réglementation, la limitation et la réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements. Nous examinerons avec soin toutes propositions nouvelles qui pourraient être faites concernant l'interdiction de l'arme atomique au moyen d'un contrôle international efficace de l'énergie atomique, en tenant compte de la résolution de l'Assemblée générale qui déclare que, à moins qu'un système meilleur ou tout au moins aussi efficace ne soit mis sur pied, le plan des Nations Unies continuera à servir de base au contrôle international de l'énergie atomique.

56. Ma délégation votera contre les autres dispositions du projet de résolution de l'Union soviétique. Le paragraphe 1 est une attaque contre le Traité de l'Atlantique Nord et condamne la création de bases en territoire étranger. Ce sont pourtant là deux mesures d'ordre purement défensif qui reposent sur le consentement librement accordé de toutes les parties intéressées. Elles constituent la réponse au défi lancé à la paix par le pays même qui demande maintenant à l'Assemblée générale de déclarer qu'elles sont « incompatibles avec la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies ». A notre avis, ce n'est là qu'un effort tenté pour détruire le principe de la légitime défense que la Charte elle-même reconnaît.

57. Nous voterons également contre le paragraphe 2 du projet de résolution de l'Union soviétique parce qu'il ne fait que jeter la confusion et retarder les négociations d'armistice en Corée. Nous désirons le succès de ces négociations. Pour cela, il suffirait que l'autre partie fasse preuve de sincérité et de bonne foi. Des discours au sein de cette Assemblée ne peuvent remplacer cette bonne foi. Il se peut que le représentant de l'Union soviétique ne s'attende pas réellement à ce que le monde continue à prendre au sérieux ses insultes et ses invectives ; mais il ne peut certainement pas croire qu'il aide les négociations lorsqu'il traite de cannibales les représentants des Nations Unies ! Une fois l'armistice signé, l'Assemblée générale pourrait s'occuper immédiatement des questions concernant l'avenir de la Corée, s'efforcer d'arriver à la création, sur le plan politique, d'un pays unifié, démocratique et indépendant, et s'efforcer, sur le plan économique, de panser les blessures faites à la République de Corée par l'agression nord-coréenne et sino-communiste.

58. Pour conclure, je tiens à déclarer que nous voterons contre le paragraphe 8 du projet de résolution de l'Union soviétique qui propose, une fois de plus, la conclusion d'un pacte de paix entre les cinq grandes Puissances. Nous persistons à croire que le monde a besoin, non pas de nouveaux pactes, mais de nouveaux actes en faveur de la paix.

59. M. WIERBLOWSKI (Pologne) (*traduit du russe*) : La délégation polonaise votera pour le projet de résolution présenté par l'Union soviétique parce que ce projet propose des mesures concrètes et efficaces tendant à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et à consolider la paix et l'amitié entre les peuples.

60. Appuyant sans réserve le projet de résolution de l'URSS et se proposant de voter en faveur de ce projet, la délégation polonaise a voté contre le projet de résolution des trois Puissances ; elle s'est élevée énergiquement contre ce projet qui, non seulement ne témoigne d'aucun effort constructif en vue de résoudre le problème, mais ne constitue au contraire qu'une manœuvre de procédure ayant pour but de dissimuler à l'opinion publique mondiale l'attitude hostile des Etats-Unis et de leurs complices à l'égard de l'interdiction de l'arme atomique et de la réduction des armements.

61. L'Assemblée générale a le choix entre deux solutions : celle des mesures concrètes et positives que propose l'Union soviétique, et celle qu'offre la proposition des Etats-Unis appuyée par le Royaume-Uni et la France ; cette dernière proposition a également été appuyée avec véhémence par le représentant du régime de M. Tito qui s'est efforcé, pour tous les moyens à sa disposition, y compris la calomnie et la provocation, de nous éloigner du but que l'Organisation des Nations Unies doit chercher à atteindre et qui est de consolider la paix et d'assurer une collaboration internationale durable. Ce représentant a fait l'impossible pour nous écarter de la voie du maintien de la paix et de la sécurité des peuples. Il n'y a là rien d'étonnant. Ce sont les Américains qui paient ces calomnies, bien qu'ils ne les paient pas cher.

62. La délégation polonaise appuie les propositions concrètes de l'Union soviétique qui sont de nature à réduire la tension internationale et à contribuer dans une grande mesure à mettre fin aux divergences de vues et aux différends actuels. Le projet de résolution de l'Union soviétique offre une solution claire et concrète aux importants problèmes de l'interdiction de l'arme atomique et de l'application du contrôle de cette interdiction, ainsi que de la réduction des armements, tandis que la proposition des trois Puissances n'était qu'une manœuvre habile ayant pour but d'empêcher l'Assemblée générale d'adopter une décision concrète sur des questions aussi importantes pour la cause de la paix.

63. Malgré la bonne volonté dont l'Union soviétique a fait preuve, malgré les propositions conciliantes qui trouvent leur expression la plus forte dans le projet de résolution de l'URSS et dans la déclaration de M. Vychinsky, Chef de la délégation de l'Union soviétique, les trois Puissances ne veulent pas s'écarter d'un pouce de leur position antérieure et continuent obstinément à suivre une voie contraire aux intérêts de la paix et de la sécurité internationales. Le cynisme de la proposition des trois Puissances ressort particulièrement du fait qu'après s'être élevés contre le projet de résolution par lequel la délégation polonaise, ne voulant pas lier les mains de la Commission du désarmement, avait proposé, à titre de compromis, de renvoyer à cette commission toutes les propositions relatives à l'interdiction de l'arme atomique et à la réduction des armements, ces mêmes Etats veulent maintenant renvoyer les propositions de l'URSS à cette commission sans recommandation de l'Assemblée générale.

64. M. Acheson, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a déclaré il y a quelques jours, au cours d'une conférence de presse, qu'il ne veut pas de contrôle, que le seul ré-

glement de cette question qui soit acceptable pour les Etats-Unis consisterait à confier toute la production de l'énergie atomique à un trust international — qui serait, en fait, un trust américain, comme le prévoit le Plan Baruch. M. Acheson n'a sans doute pas encore assimilé les leçons dont nous parlait ici l'orateur précédent, M. Gross. Ce fait est d'autant plus évident que l'on sait que M. Acheson a désavoué les déclarations de M. Gross, lorsqu'il a parlé des nouvelles propositions des Etats-Unis sur le désarmement. Il est vrai que M. Gross nous assure aujourd'hui que ces propositions seront néanmoins présentées mais l'on ne sait plus qui croire. Faut-il croire le représentant des Etats-Unis au sein de notre Assemblée, ou bien faut-il croire le Secrétaire d'Etat, c'est-à-dire celui qui dirige la politique étrangère des Etats-Unis ? La déclaration que M. Acheson a faite au cours de sa conférence de presse montre une fois de plus que les Etats-Unis n'ont pas l'intention d'accepter une interdiction de l'arme atomique et l'établissement d'un contrôle international permanent rigoureux de l'application de cette interdiction.

65. Nous voterons pour le projet de résolution de l'URSS, parce qu'il constate que la participation à la coalition d'agression militaire qu'est le bloc atlantique, ainsi que l'établissement de bases militaires dans les territoires étrangers sont incompatibles avec la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.

66. En même temps, le projet de résolution de l'URSS propose la conclusion d'un pacte entre les cinq Puissances, dans lequel notre délégation voit un gage de consolidation de la paix et de développement futur de la paix et des relations internationales.

67. De l'avis de la délégation polonaise, la proposition de l'URSS, qui tend à mettre fin le plus tôt possible à la guerre de Corée, montre le chemin qui mène à la solution de l'un des problèmes les plus importants auxquels l'Assemblée générale ait à faire face. Nous estimons qu'en s'opposant même à l'examen de cette question, les Etats-Unis et leurs satellites ont dévoilé leurs véritables intentions, qui sont de prolonger la guerre en Corée.

68. La délégation de la Pologne considère les propositions de l'URSS comme un tout ; elle est convaincue que l'adoption de tous les points de cette proposition contribuerait indubitablement dans une mesure considérable à réduire la tension qui existe dans les relations internationales.

69. M. MACAPAGAL (Philippines) (*traduit de l'anglais*) : La délégation des Philippines estime, en dernière analyse, que les multiples propositions présentées par la délégation de l'Union soviétique dans son projet de résolution ne révèlent pas assez clairement son intention sincère de consentir des concessions en vue d'aboutir à un compromis sur les questions qui divisent le monde. Elles ne font, somme toute, que reproduire la répétition des propositions antérieures qui ont déjà fait l'objet d'un examen et d'un vote de la part des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, et que l'Assemblée générale n'a nul besoin d'étudier à nouveau.

70. En ce qui concerne la question essentielle de l'énergie atomique, ma délégation estime que l'interdiction des armes atomiques doit être subordonnée à la mise en vigueur d'un système d'inspection et de contrôle de l'énergie atomique auquel il soit impossible de se dérober. La proposition de l'URSS, qui prévoit l'interdiction inconditionnelle mise en vigueur en même temps qu'un sys-

tème international de contrôle qui comprendrait une inspection permanente, ne répond pas à ces conditions.

71. Nous partageons cependant les vues des Puissances occidentales qui estiment que toute proposition relative au contrôle international de l'énergie atomique et de la réduction des armements mérite de faire l'objet d'un examen attentif, afin que soit dissipée l'inquiétude que soulève parmi les hommes la menace persistante d'un nouveau conflit mondial. C'est précisément à cette fin que l'Assemblée générale a récemment institué la Commission du désarmement.

72. Ma délégation a donc appuyé le projet de résolution, présenté par la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, qui tend à renvoyer les propositions de l'Union soviétique à l'examen de la commission, et elle votera contre le projet de résolution de l'URSS. Ce faisant, ma délégation espère très sincèrement que la Commission du désarmement conclura que les propositions incluses dans les paragraphes 3 à 7 du projet de l'Union soviétique sont constructives et de nature à promouvoir jusqu'à un certain point la cause de la paix.

73. Le projet de résolution de l'Union soviétique se propose apparemment de combattre la menace d'une nouvelle guerre mondiale et de renforcer la paix et l'amitié entre les nations. Rien ne pourrait combattre plus efficacement la menace d'une nouvelle guerre que la volonté sincère de ne pas la faire peser sur le monde, si cette volonté était celle du pays d'où vient la menace. Or, la menace de conflit mondial vient de l'Union soviétique — de la politique d'expansion qu'elle poursuit par la subversion intérieure ou par l'agression directe. La menace de guerre doit cesser. L'Union soviétique doit abandonner sa politique et rien ne peut renforcer plus efficacement la paix et l'amitié entre les nations que le fait de soulever le rideau de fer qui isole l'Union soviétique du reste du monde. Si le régime communiste est aussi merveilleux qu'on nous incite à le croire, qu'on nous laisse libre de le voir fonctionner, comme nous laissons les autres libres de juger de notre propre régime. En vérité, rien ne peut renforcer plus efficacement l'amitié et la paix entre les nations que des relations libres et continues entre les peuples. L'Union soviétique doit abandonner sa politique de subversion et d'agression : c'est la meilleure méthode pour combattre la menace d'une nouvelle guerre mondiale et pour renforcer la paix et l'amitié entre les nations.

74. M. HRSEL (Tchécoslovaquie) (*traduit du russe*) : La délégation tchécoslovaque soutient chaleureusement le projet de résolution de l'Union soviétique sur les mesures tendant à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et à consolider la paix et l'amitié entre les peuples et votera en sa faveur.

75. Ce projet de résolution tend à la réalisation pratique des principes qui figurent dans les dispositions fondamentales de la Charte, le maintien de la paix et de la sécurité. Il constitue une manifestation authentique de la politique traditionnelle de paix de l'Union soviétique ; il envisage d'une façon complète tous les problèmes dont la solution immédiate s'impose à nous à l'heure actuelle et les traite en liaison étroite les uns avec les autres.

76. Le projet de résolution de l'Union soviétique demande tout d'abord à l'Assemblée générale de déclarer incompatibles avec la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies la participation au bloc atlantique d'agression ainsi que l'établissement de bases militaires dans des territoires étrangers. Cette demande est une manifestation de la lutte constante engagée par l'Union

soviétique contre la violation des principes de la Charte des Nations Unies. Les Etats-Unis s'efforcent actuellement d'intégrer à l'Organisation des Nations Unies, qui a été créée en vue de préserver la paix et la sécurité, des blocs de caractère nettement et absolument agressif, dirigés par les Etats-Unis eux-mêmes. Ils s'efforcent ainsi de remplacer, dans l'Organisation des Nations Unies, les principes de la paix et de la coopération internationale par les principes de l'agression et de la guerre. Les représentants des Etats-Unis n'ont pas été en mesure, ni au sein de la Première Commission, ni ici-même en séance plénière, de démentir les faits relatifs au caractère agressif du Traité de l'Atlantique Nord.

77. L'appel contenu dans le projet de résolution de l'Union soviétique, demandant à l'Assemblée générale de prendre une décision qui contribue à la cessation immédiate de la guerre criminelle de Corée, répond aux aspirations de tous les peuples du monde. La prolongation de l'agression américaine en Corée, effectuée sous le couvert du drapeau des Nations Unies, déshonore l'Organisation. Le premier devoir humanitaire consiste donc à obtenir que l'Assemblée générale contribue au rétablissement de la paix en Corée.

78. Le projet de résolution de l'Union soviétique demande à l'Assemblée générale de proclamer l'interdiction absolue de l'arme atomique et de son utilisation en tant qu'arme d'agression et de destruction massive des populations. Il établit nettement et clairement que l'interdiction de l'arme atomique et le contrôle international doivent être mis en vigueur simultanément, car c'est de cette façon seulement qu'il est possible d'obtenir un accord immédiat sur ce point. L'Union soviétique a également fait des concessions, dans l'intérêt de la compréhension mutuelle, en ce qui concerne le caractère des mesures permettant de contrôler le respect et l'application de l'arme atomique, ainsi que l'application des décisions relatives à la réduction des armements et des forces armées. L'Union soviétique s'efforce par conséquent d'établir un système satisfaisant qui permette de garantir l'observation des décisions de l'Assemblée générale ; elle reconnaît à l'organe international de contrôle le droit de procéder à une inspection continue, sous la condition, parfaitement naturelle, que cet organe n'ait pas le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats.

79. La réduction d'un tiers, au cours d'une année, des armements et des forces armées des grandes Puissances, proposée dans ce projet, amènera des résultats rapides et positifs. Cette question a été clarifiée au cours des débats qui ont eu lieu à la Première Commission. L'intervention faite aujourd'hui à ce sujet par le représentant de la Yougoslavie ne fait que reproduire, de même que son intervention au sujet du pacte de paix, des anciennes calomnies des ennemis de l'Union soviétique, au premier rang desquels figurent actuellement les dirigeants de la Yougoslavie.

80. Les propositions de l'Union soviétique constituent une preuve très nette des efforts sincères qu'elle a déployés pour résoudre les questions fondamentales relatives à la paix et à la sécurité. La proposition tendant à convoquer une conférence mondiale de tous les Etats, tant les Membres de l'Organisation des Nations Unies que les Etats qui ne font pas partie de cette Organisation, ainsi que les importantes initiatives qu'elle a prises et l'appel tendant à la conclusion d'un pacte de paix entre les cinq grandes Puissances, fournissent de nouvelles preuves, après tant d'autres, que l'Union soviétique lutte constamment pour réaliser une coopération réelle entre toutes les nations, grandes ou petites.

81. La délégation tchécoslovaque est absolument convaincue qu'il est possible de réaliser, en se basant sur les propositions de l'URSS, un accord entre les grandes Puissances, et que la conclusion d'un tel accord implique en premier lieu une proclamation immédiate de l'interdiction absolue de l'arme atomique, interdiction qui rétablirait la confiance permanente entre les nations et constituerait une contribution importante au maintien et à la consolidation de la paix.

82. Telles sont les raisons pour lesquelles la délégation tchécoslovaque soutient le projet de résolution de l'Union soviétique et votera en sa faveur. C'est pour les mêmes raisons que la délégation tchécoslovaque a voté contre les propositions présentées par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France.

83. M. BELLEGARDE (Haïti) : Je veux dire, de la façon la plus brève possible, pourquoi la délégation d'Haïti a voté en faveur du texte proposé par la Première Commission.

84. En intervenant dans le débat à la Première Commission, j'ai rappelé le souvenir du grand homme de guerre que la France et le monde libre viennent de perdre, le général — aujourd'hui maréchal à titre posthume — de Lattre de Tassigny. Je donnais en exemple la vie et la mort du général de Lattre de Tassigny. Il était malade depuis longtemps ; mais il avait négligé de se soigner, se contentant de traiter les symptômes de la maladie dont il souffrait, parce qu'il avait mis l'accomplissement de la mission qui lui avait été confiée par sa patrie au-dessus du soin de sa santé.

85. Je tirais un exemple de la mort du maréchal de Lattre de Tassigny en disant que nous étions en train, à propos de désarmement, de réduction des armements et des forces armées et d'interdiction de l'arme atomique, de faire de la médecine symptomatique, c'est-à-dire que nous nous attaquions aux symptômes du mal au lieu d'aller à la cause. Ce n'est pas l'arme atomique qui constitue la cause de la tension actuelle. Il y a eu des guerres avant la découverte de l'arme atomique. Nous avons eu la guerre mondiale de 1914-1918 : l'arme atomique n'existait pas. Nous avons eu la guerre de 1939 : l'arme atomique n'existait pas encore. De sorte qu'on ne peut pas dire, en bonne logique, que c'est l'existence de l'arme atomique qui constitue la cause de la tension actuelle. Il faut chercher les causes de cette tension ailleurs, un peu plus loin.

86. J'ai dit en Commission que le mal dont nous souffrons en ce moment est le mal de la peur. Nous avons peur. Et parce que les peuples ont peur, ils s'arment pour se défendre contre la menace de guerre, qui existe en dehors de l'arme atomique. Il faut chercher ces causes, je l'ai dit dès l'ouverture de cette session de l'Assemblée générale. Evidemment, la formation du bloc de l'Atlantique, comme on l'a dit ici, n'est pas la cause de la tension. Elle en est un effet. Les gens ne se prépareraient pas à la défense s'ils ne se sentaient pas menacés. Les peuples — comme le peuple français, le peuple anglais, le peuple hollandais, le peuple belge, le peuple norvégien — ne consentiraient pas à faire les sacrifices énormes qu'on leur demande pour se préparer à la défense s'ils ne se sentaient pas menacés. Cette menace existe et nous devons chercher ceux qui en sont les responsables. Nous avons essayé de le dire et pour cela nous avons été couvert d'injures. Les invectives, cela ne nous fait rien, parce que si, ailleurs, chacune d'elles peut mener quelqu'un à la potence, dans le monde libre cela n'a pas d'effet. C'est pourquoi nous n'y répondrons même pas.

87. Nous constatons qu'un état de tension existe, que nous devons consacrer toute notre bonne volonté à empêcher cette guerre qui nous menace et qui serait, surtout avec l'emploi des armes dont on dispose, quelque chose de catastrophique ; ce serait le suicide cosmique, la destruction totale du monde. Personne ne peut avoir intérêt à cette destruction totale, ni l'Union soviétique, ni le Royaume-Uni, ni les Etats-Unis, ni les autres Etats du monde qui se sont associés dans le Traité de l'Atlantique Nord.

88. C'est pourquoi nous avons toujours demandé aux représentants de l'Union soviétique de nous apporter autre chose que des promesses, autre chose que des déclarations de paix, parce que — je l'ai dit et le répète — à côté de la peur, il y a la méfiance. Nous n'avons pas confiance les uns dans les autres, voilà la vérité. Je ne veux pas dire quels sont ceux qui inspirent cette méfiance, je resterai impartial. Les uns n'ont pas confiance dans les autres ; aussi longtemps que cette confiance ne sera pas rétablie, il n'y aura pas d'amitié entre les peuples. Il faut qu'on croie à la signature d'un Etat, à la parole d'un homme d'Etat. Il ne faut pas qu'on pense que les déclarations cachent l'arme secrète dont il sera fait usage. Cette peur fait que ceux qui possèdent un stock d'armes atomiques ne veulent pas s'en priver aussi longtemps qu'ils n'auront pas la certitudes que les autres n'emploieront pas ces armes ou d'autres armes contre eux.

89. Voilà la confiance qu'il faut rétablir ; c'est l'appel que le représentant d'un tout petit pays, qui n'a aucun intérêt dans les guerres, adresse à tous les représentants assemblée ici, à ceux de l'Union soviétique comme aux autres, pour qu'ils fassent tous les efforts possibles en vue de rétablir la confiance entre les peuples et de détruire cette peur qui fait qu'on s'arme pour se défendre.

90. M. BARANOVSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*) : Le groupe anglo-américain à l'Organisation des Nations Unies, dont le noyau est constitué par les membres du bloc atlantique d'agression ayant à leur tête les Etats-Unis, a utilisé tous les moyens de pression pour empêcher la discussion par l'Assemblée générale du projet de résolution de l'Union soviétique.

91. A cette fin, la délégation des Etats-Unis s'est mise d'accord avec certaines autres délégations amies et a fait passer son projet de résolution à la Première Commission qui, au lieu de discuter quant au fond les propositions de l'URSS, a recommandé le renvoi de ces propositions à la Commission dite du désarmement. Grâce à cette manœuvre, le groupe anglo-américain compte cacher le plus possible à l'opinion publique mondiale les importantes propositions de l'Union soviétique, qui sont en rapport direct avec l'atténuation de la tension internationale actuelle et qui constituent des mesures importantes tendant à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale. De plus, au sein de la Commission du désarmement — dans laquelle les Etats-Unis se sont assuré la majorité — ce même groupe compte se débarrasser des propositions de l'URSS en faisant traîner la discussion en longueur, et peut-être même les enterrer complètement.

92. C'est ce procédé que les Etats-Unis ont employé au sein de la Commission de l'énergie atomique et de la Commission des armements de type classique à l'égard de toutes les propositions présentées par l'Union soviétique au cours de ces quelques dernières années.

93. C'est à cette fin également que les représentants du bloc anglo-américain ont obstinément insisté pour que leurs propositions, connues sous le nom de projet de

résolution des trois Puissances, fussent examinées non pas par la Commission du désarmement, comme nous l'avons proposé, mais directement par la Première Commission et ensuite par l'Assemblée générale. Ils ont fondé leurs objections sur le fait que la Commission du désarmement ne pouvait examiner des questions essentielles sans obtenir des directives de la Première Commission.

94. Or, aujourd'hui, M. Gross vient d'annoncer à nouveau que les Etats-Unis se proposeraient de présenter à la Commission dite du désarmement, certaines propositions qu'il a qualifiées d'importantes. Supposons pour un instant que M. Gross dise la vérité — bien que, comme l'a constaté à juste titre le représentant de la Pologne, il ait été nettement désavoué par M. Acheson. Pour quelle raison ces propositions, que M. Gross déclare être « importantes », je souligne ce mot, ne sont-elles pas actuellement présentées à l'Assemblée générale ? Pourquoi donc les représentants des Etats-Unis se proposent-ils actuellement de présenter ces soi-disant importantes propositions à la commission, alors qu'ils ont insisté auparavant sur la nécessité de faire examiner par l'Assemblée générale des propositions essentielles, importantes elles aussi ?

95. Ne faut-il pas s'attendre à ce que ces propositions, mentionnées par M. Gross, même si elles devaient être un jour présentées, soient aussi vides de sens que celles que contient le projet de résolution des trois Puissances ? Or, comme l'a dit à juste titre une grande partie de la presse américaine, ces dernières ne constituent qu'un truc de propagande, destiné à détourner l'attention des propositions réellement importantes contenues dans le projet de résolution de l'URSS, et à faciliter ainsi le renvoi de celles-ci aux calendes grecques, à la commission.

96. N'est-il pas surprenant qu'à l'heure actuelle, lorsque l'Assemblée est saisie d'un projet de résolution émanant non pas des Etats-Unis, mais de l'Union soviétique, la Première Commission ait adopté une solution diamétralement opposée à l'opinion exprimée auparavant par le bloc anglo-américain et décidé le renvoi de ce projet de résolution à la Commission du désarmement ?

97. Nous protestons, bien entendu, de la façon la plus catégorique contre cette décision sans aucun fondement et contraire à tous les principes de la Première Commission, qui a refusé de discuter le fond des propositions de l'Union soviétique, créant ainsi une inégalité entre le traitement accordé au projet de résolution anglo-américain, connu sous le nom de projet de résolution des trois Puissances et le traitement réservé au projet de l'Union soviétique intitulé « Mesures tendant à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et à consolider la paix et l'amitié entre les peuples ».

98. L'attitude prise, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, par les délégations des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, démontre une fois de plus que les Etats-Unis et leurs partenaires dans le bloc atlantique ne sont disposés à admettre ni l'interdiction de l'arme atomique, ni l'établissement d'un contrôle international de l'application de cette interdiction. En déclarant de façon mensongère et hypocrite qu'ils étaient disposés à accepter l'interdiction de l'arme atomique, les représentants des Etats-Unis et les délégations qui font bloc avec eux au sein de l'Organisation des Nations Unies prétendaient que l'adoption d'une décision sur ce point était entravée par l'obstination de l'Union soviétique. Ils soutenaient que l'obstacle à un accord relatif à l'interdiction de l'arme atomique, c'était le point de vue de l'Union soviétique, à savoir que l'inter-

diction de l'arme atomique devait être appliquée avant l'établissement d'un contrôle international et que l'inspection destinée à assurer ce contrôle devait être périodique. D'après eux, rien ne s'opposait à l'interdiction de l'arme atomique si l'Union soviétique consentait à ce que l'interdiction de l'arme atomique entrât en vigueur une fois que l'organe de contrôle serait constitué et aurait commencé à exercer ses fonctions et si elle acceptait que l'inspection fût continue et non pas périodique. La délégation de la RSS d'Ukraine a cité textuellement des déclarations faites à ce sujet par MM. Jessup, Lloyd, Moch, Belaúnde, etc., au cours du débat qui a eu lieu à la Première Commission au sujet du projet de résolution dit des trois Puissances.

99. Le Gouvernement de l'Union soviétique, pour écarter les obstacles qui s'opposent à une solution favorable d'une question aussi importante que la proclamation par l'Assemblée générale de l'interdiction de l'arme atomique, est allé au-delà de ses propositions antérieures. Il a consenti à ce que, indépendamment de la proclamation par l'Assemblée générale de l'interdiction de l'arme atomique, cette interdiction entre en vigueur simultanément avec le contrôle de l'application de cette interdiction. Le Gouvernement de l'Union soviétique a également consenti à accepter le système de l'inspection continue.

100. La plus grande partie des journaux d'Europe, d'Angleterre et des Etats-Unis, et bon nombre d'hommes d'Etat et de personnalités publiques des Etats-Unis et d'Europe, ont été d'avis que ces propositions de l'URSS permettaient d'entrevoir la possibilité d'un accord relatif à l'interdiction de l'arme atomique. Le *Washington Post* lui-même, qui a des attaches avec les milieux gouvernementaux des Etats-Unis, a été obligé de reconnaître il y a quelques jours que le projet de résolution de l'Union soviétique avait trouvé un accueil favorable auprès des grandes masses du peuple américain.

101. Seul le représentant du Gouvernement yougoslave de Tito a voulu répéter à nouveau les calomnies que répandent sans succès au sujet de l'Union soviétique ces renégats et ces transfuges. Déformant les faits d'une façon éhontée, il a osé déclarer que les propositions pacifiques de l'Union soviétique « présentaient un danger pour la paix ». Les adversaires les plus acharnés des propositions de l'Union soviétique, qui font partie du bloc atlantique, n'ont pas eux-mêmes osé proférer des calomnies aussi cyniques et aussi impudentes. Le valet a devancé ses maîtres. Cependant, les peuples du monde ne sont ni aussi mal informés, ni aussi naïfs que paraissent le croire les gouvernants titistes de la Yougoslavie.

102. A l'heure actuelle, déjà près de 600 millions d'hommes appellent la conclusion d'un pacte de paix entre les grandes Puissances. Depuis deux mois déjà, au sein de l'Assemblée générale, les questions de la réduction des armements et des forces armées et de l'interdiction de l'arme atomique font l'objet d'un débat qui n'a pas confirmé les espoirs des peuples du monde, mais pendant ce temps, 35 millions de signatures nouvelles sont venues s'ajouter à cet appel. Seuls les lurons de Tito peuvent rabâcher que cet appel ne constitue qu'un mot d'ordre de propagande, mais peut-on attendre autre chose de la part de ces menteurs ?

103. L'attitude claire et nette prise par l'Union soviétique dans la question la plus importante — celle de l'interdiction de l'arme atomique et de l'établissement d'un contrôle international rigoureux de l'application de cette interdiction, question dont la solution est espérée et réclamée par des millions d'hommes dans diverses parties

du monde — a réduit à néant l'arme que constituent pour le bloc d'agression anglo-américain les calomnies contre l'Union soviétique, elle a révélé le caractère mensonger de la propagande qui prétend que le Gouvernement de l'Union soviétique répugne à accepter un accord au sujet du contrôle de l'interdiction de l'arme atomique.

104. Quoi que puissent affirmer MM. les représentants des Philippines et d'Haïti, qui continuent à nous assommer sans fin avec des inventions calomnieuses rebattues et depuis longtemps démenties au sujet de la politique de l'Union soviétique, l'attitude claire et nette du Gouvernement de l'URSS démontre la sincérité de ses intentions ; elle atteste également que ce gouvernement est disposé à accepter une décision, prise d'un commun accord, concernant les mesures nécessaires pour écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et, en premier lieu, l'interdiction de l'arme atomique et l'établissement d'un contrôle international rigoureux.

105. La délégation de l'Union soviétique et les délégations des pays amis de l'Union soviétique ont complètement démasqué, au cours de leurs interventions à la présente session de l'Assemblée générale, les intentions réelles des auteurs de guerre anglo-américains, qui s'efforcent de camoufler la course aux armements et le développement de la production de l'arme atomique, en discourant sur l'interdiction de l'arme atomique et l'établissement d'un contrôle international. Par son refus de discuter à l'Assemblée générale les propositions de l'Union soviétique, relatives à l'interdiction de l'arme atomique et à l'établissement d'un contrôle international rigoureux de l'application de cette interdiction, le groupe anglo-américain au sein de l'Organisation des Nations Unies a complètement laissé percer ses buts d'agression.

106. La délégation de la RSS d'Ukraine votera en faveur de tous les points du projet de résolution de l'Union soviétique intitulé « Mesures tendant à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et à consolider la paix et l'amitié entre les peuples », ainsi que pour l'ensemble du projet de résolution. Elle a voté contre le projet de résolution du même nom, présenté par la Première Commission.

107. M. LLOYD (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Le Royaume-Uni désire, aussi ardemment que n'importe quel autre pays, écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et consolider la paix et l'amitié entre les nations, et ce n'est pas un souci de propagande qui dicte le vote que nous émettons au sujet de ces résolutions, mais notre conviction que telle ou telle résolution particulière permettra ou interdira d'atteindre ce but. Nous estimons que le projet de résolution de l'Union soviétique interdit d'atteindre ce but. Nous croyons par contre que le projet de résolution des trois Puissances le permet.

108. Le représentant de la Pologne, parlant du projet de résolution de l'Union soviétique, a déclaré qu'il contenait des propositions concrètes visant à réduire la tension internationale. Mais rien qu'en examinant le paragraphe 1, on constate qu'il constitue une attaque contre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Or, tous les arguments en faveur de cette organisation ont déjà été présentés ; d'amples garanties ont déjà été fournies quant au caractère défensif de cette organisation. Toutefois, M. Vychinsky déclare que ces garanties ne sont qu'un écran de fumée dont l'objet est de masquer des intentions agressives. Permettez-moi de répéter une fois de plus que le Royaume-Uni n'a aucune intention agressive. Il serait inconcevable que nous portions le fardeau que consti-

tuent notre réarmement et nos préparatifs de défense, si nous n'étions pas convaincus qu'il nous faut écarter le danger qui menace notre existence. Les accusations de M. Vychinsky contre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord n'ont aucun fondement. Il me sera peut-être permis de dire qu'il y a là un exemple de l'incompréhension de l'Union soviétique à l'égard de la psychologie du monde libre. Cette incompréhension est, en elle-même, une des causes primordiales de la méfiance et de la tension actuelles.

109. Abordons maintenant la question de la Corée : M. Vychinsky, dans ses discours, a parlé des aérodromes, des prisonniers de guerre et de questions analogues, ce qui, à mon sens, semble prouver que l'acceptation de ses propositions en ce qui concerne la Corée aurait pour effet de transférer le siège des négociations d'armistice de la Corée à Paris. Nous estimons que ce serait là retarder la conclusion d'un armistice. La proposition formulée a d'ailleurs déjà gêné la marche des négociations. Si ce n'est pas là le but visé par M. Vychinsky, qu'il utilise l'influence de l'Union soviétique là où elle peut être le plus efficace je veux dire sur les chefs militaires chinois et nord-coréens. Si ces derniers souhaitent alors obtenir des résultats, le commandement militaire des Nations Unies ne manquera pas de répondre à leur désir et, dès qu'un armistice aura été conclu, la question d'un accord dans le domaine politique devra être examinée sans délai par les Nations Unies.

110. En ce qui concerne les paragraphes 3 à 7 du projet de résolution de l'URSS, nous sommes heureux de constater que la délégation de l'Union soviétique a présenté des propositions qui, selon elle, contribueraient à combler le fossé qui nous sépare, et nous avons promis d'examiner ces propositions en toute bonne foi. Dans un discours précédent, j'ai souligné certaines expressions ambiguës telles que « la mise en vigueur », « l'application », « commençant à fonctionner » et autres expressions analogues, et j'ai déclaré qu'elles devaient être précisées. Le second discours de M. Vychinsky devant la Première Commission [493^e séance] m'a montré que j'avais raison, car je n'ai certes pas saisi nettement le sens qu'il convenait de donner aux expressions dont il s'est servi ; j'ai mal compris s'il voulait ou non dire que le contrôle devait être mis en application avant que ne soient faites les deux déclarations — et je pense que l'obscurité de ce passage (passage que j'ai relu plusieurs fois) nous montre combien nous devons être prudents à l'égard de cette nouvelle expression d'une thèse antérieurement soutenue.

111. Je n'en persiste pas moins à dire que la nouvelle formule proposée peut constituer un progrès et c'est avec cet espoir que nous l'examinerons. En ce qui concerne le contrôle et l'expression « continue », M. Vychinsky, dans son second discours, a parlé des impérialistes britanniques qui mettent les pieds sur la table et qui n'aiment pas qu'on les empêche d'intervenir dans les affaires des autres. C'est précisément là le genre d'invectives que nous avons toujours cherché à éviter lorsque nous discutons de telles questions. Il ne s'agit pas de savoir si la Grande-Bretagne ou les intérêts britanniques sont en jeu ou si une nation quelconque peut s'immiscer dans les affaires intérieures d'une autre, ce qui importe, c'est que l'instrument de contrôle international soit à même de fonctionner d'une manière efficace.

112. Lorsque le représentant de la Tchécoslovaquie nous a déclaré, tout à l'heure, que, bien entendu, il ne devait

pas y avoir d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, une telle déclaration montre combien nous avons eu raison d'être prudents à l'égard de la nouvelle formule. Car s'il n'y a pas, dans une certaine mesure, ingérence dans les affaires intérieures des Etats, aucun instrument de contrôle international ne peut être efficace. Les observations du représentant de la Tchécoslovaquie prouvent donc, à mon avis, que cette nouvelle formule ne constitue pas réellement un grand progrès.

113. Notre position est absolument claire. Nous voulons la paix, nous voulons le désarmement. Nous ne sommes pas disposés à conclure un accord qui se limiterait à une seule catégorie d'armements. Nous voulons qu'un tel accord porte sur toutes les armes et sur tous les armements. Nous persistons à croire qu'il ne peut y avoir de véritable désarmement tant qu'il n'existera pas un organisme de contrôle international fonctionnant d'une manière efficace, doté de pouvoirs suffisants pour garantir que les accords conclus sur le papier sont appliqués dans la pratique. A notre avis, le contrôle de l'arme atomique ne peut être efficace que s'il existe parallèlement un contrôle de la production de l'énergie atomique sous toutes ses formes. Je suis convaincu que les trois principes que je viens d'énoncer ont l'appui de la grande majorité des Etats représentés à cette Assemblée.

114. Nous avons proposé à la Commission du désarmement d'adopter certaines méthodes pour l'application concrète de ces principes, de procéder par étapes, d'établir certains critères, et nous lui avons fait des suggestions concernant d'autres questions qui sont évidemment de caractère technique. Il est possible que les propositions de l'Union soviétique puissent contribuer à la réalisation des mêmes objectifs. Il est également possible que ce soit le contraire. Mais nous n'avons encore porté aucun jugement sur ces propositions. Malgré tout ce qui a été dit, nous nous proposons de les examiner en toute bonne foi, parce que j'espère que chacun comprendra nettement, après ce que je viens de déclarer, que l'élaboration pratique de la phase que j'ai décrite comporte des détails techniques considérables. Il est évident que toute étude technique de cette nature, tout examen approfondi seront plus aisément menés à bien par la Commission du désarmement que dans une Assemblée telle que celle-ci.

115. Le projet de résolution des trois Puissances a été, il me semble, qualifié par le représentant de la Pologne d'habile manœuvre. Je voudrais rappeler à ceux qui pensent comme le représentant de la Pologne ce qu'a dit M. Vychinsky lorsqu'il a signalé l'intérêt qu'il y a à se regarder dans une glace. En fait, les propositions de l'Union soviétique ont été bien mieux accueillies par nous que n'importe laquelle de nos propositions ne l'a été par l'Union soviétique. Je répète que nous examinerons les propositions de l'Union soviétique en toute bonne foi et avec toute l'attention qu'elles méritent à mon avis, et avec le ferme espoir qu'elles aideront à combler le fossé qui nous sépare.

116. Enfin, en ce qui concerne la question d'un pacte de paix, il est certain que la Charte des Nations Unies constitue déjà par elle-même le pacte de paix le plus solennel de tous. Un nouveau pacte des cinq Puissances n'ajouterait rien à la Charte et ne pourrait qu'affaiblir son autorité. Je déclare que la meilleure méthode à suivre pour consolider la paix est d'écartier tout d'abord les menaces actuelles à la paix, de contribuer à mettre un terme aux hostilités en Corée, de faciliter le travail de la Commission du désarmement, de coopérer, au sein de l'Organisation des Nations Unies, à l'atténuation de

la tension et au règlement des différends, et, par-dessus tout, de mettre un terme au torrent d'invectives et d'insultes qui empoisonnent à l'heure actuelle l'atmosphère internationale. Si nous réussissons, et si l'Union soviétique change d'attitude et collabore à l'exécution de chacune de ses tâches, alors, j'en suis sûr, nous pourrions écartier la menace d'une nouvelle guerre mondiale et consolider la paix et l'amitié entre les peuples.

117. M. KISSELYOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) (*traduit du russe*) : La délégation de la RSS de Biélorussie désire expliquer son vote sur la question qui fait l'objet du débat.

118. L'Assemblée générale est saisie en séance plénière de deux projets de résolution : l'un d'entre eux a été présenté par la délégation de l'Union soviétique ; le deuxième, présenté par les délégations du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la France, a été approuvé par la majorité au sein de la Première Commission et a été adopté aujourd'hui par l'Assemblée générale.

119. Le projet de résolution de la délégation de l'Union soviétique, intitulé « Mesures tendant à écartier la menace d'une nouvelle guerre mondiale et à consolider la paix et l'amitié entre les peuples », constitue un programme de mesures sérieuses destinées à écartier la menace d'une nouvelle guerre mondiale et à assurer la paix et la sécurité des peuples ; toutes ses dispositions sont dirigées vers la solution des tâches mêmes qui se présentent à l'Organisation des Nations Unies pour la défense de la paix.

120. Dans le monde entier, des centaines de millions de petites gens élèvent la voix avec une force sans précédent, pour protester contre la préparation d'une nouvelle guerre mondiale et exigent des gouvernements de leurs pays qu'ils prennent, pour consolider la paix et pour écartier la menace d'une nouvelle guerre mondiale et pour assurer la sécurité des peuples, des mesures énergiques et établies de manière conséquente. Seule l'adoption des propositions de l'Union soviétique nous permettrait de nous conformer à la volonté des peuples ; nous porterions ainsi un coup décisif aux plans de préparation d'une nouvelle guerre et contribuerions à la consolidation de la paix et de la sécurité des peuples.

121. Nul n'ignore que les peuples du monde exigent résolument la conclusion d'un pacte de paix. Si l'Assemblée générale désire réellement, au cours de sa sixième session, s'acquitter des devoirs qui lui incombent, nous devons demander aux cinq grandes Puissances — Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Union soviétique et Chine — d'engager des négociations qui auraient pour but l'étude et le règlement pacifique de tous les problèmes internationaux et la conclusion d'un pacte de paix.

122. Au sein de la Première Commission, la délégation de la RSS de Biélorussie a déjà indiqué que la politique d'agression du bloc de l'Atlantique Nord, dirigée par les Etats-Unis, est la cause principale de la nouvelle aggravation de la situation internationale. Le représentant du Royaume-Uni, M. Lloyd, qui m'a précédé à la tribune, s'est efforcé de démontrer que le Traité de l'Atlantique Nord n'a pas un caractère d'agression, mais qu'il constitue un pacte purement défensif. Cependant, les faits et gestes des pays en question prouvent le contraire. Permettez-moi de citer un seul fait.

123. On assiste actuellement au ramas des parties d'une armée « européenne » dont l'élément de choc et l'armature devront être constitués par l'armée de la revanche de l'Allemagne occidentale.

124. Ainsi que le mandait, à la date du 4 juillet 1951, le correspondant à Washington du journal *Chicago Sun-Times*, M. Kuh, le Gouvernement de Bonn a soumis aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et à la France un plan relatif à la formation de forces armées allemandes avec un effectif de 400.000 hommes. D'ores et déjà, il existe un état-major ayant à sa tête des généraux fascistes (il s'agit là d'un fait bien connu, dont il a été rendu compte dans la presse de tous les pays du monde) qui est chargé d'élaborer les plans stratégiques en vue d'une guerre contre l'URSS et les pays de démocratie populaire.

125. Hier, 18 janvier, on pouvait lire dans le *Figaro* un communiqué du *New York Times* du 17 janvier annonçant que les Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis sont convenus (c'est là un fait dont ici M. Lloyd n'a pas dit un mot) de permettre à l'Allemagne occidentale d'avoir, dès l'été de 1954, une aviation stratégique comptant plus de mille avions. La Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas auraient donné leur accord de principe à ce projet, dont les moindres détails seraient déjà arrêtés.

126. On a pu lire dans le journal français *Combat* du 18 janvier que le projet de création d'une armée « européenne » est déjà prêt ; les principales difficultés d'ordre politiques sont déjà aplanies. D'après ce même journal, le principe d'une communauté européenne disposant d'une armée commune et d'un budget commun paraît déjà définitivement acquis. Ce consiste ainsi, pour l'Allemagne occidentale, à la reconstitution d'une armée régulière, la grande armée « européenne » ne servant que de paravent à la résurrection d'une armée allemande de la revanche.

127. En cherchant à encercler l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire d'un réseau de bases militaires, en se livrant à une course effrénée aux armements, en empoisonnant le jugement des populations par leur propagande belliciste, les milieux dirigeants des Etats-Unis jettent le masque et apparaissent comme les auteurs d'une nouvelle guerre, et tous les efforts des représentants d'Haïti, des Philippines, de la Yougoslavie titiste, etc., ne réussiront pas à les en disculper. Ces agissements et d'autres actes de caractère nettement agressif auxquels se livrent les Etats-Unis et leurs partenaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord montrent clairement que ce traité sert d'instrument à la préparation directe, non pas d'une guerre défensive, mais d'une guerre agressive contre tous les peuples pacifiques, en premier lieu contre l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire. Voilà les raisons pour lesquelles nous protestons contre le Traité de l'Atlantique Nord.

128. C'est afin de faciliter la réalisation d'un accord avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France au sujet de l'interdiction de l'arme atomique et de l'établissement d'un contrôle international rigoureux, que la délégation de l'Union soviétique formule, dans son nouveau projet de résolution révisé, une proposition qui prévoit que l'Assemblée générale « proclame l'interdiction absolue de l'arme atomique et l'établissement d'un contrôle international rigoureux de l'application de cette interdiction, étant entendu que l'interdiction de l'arme atomique et le contrôle international seront mis en vigueur simultanément ». En présentant son projet de résolution révisé, la délégation de l'Union soviétique fait un nouvel effort en vue d'aboutir à un accord au sujet de l'établissement d'un contrôle international, cela en indiquant que « l'organe international de contrôle sera autorisé à procéder à une inspection continue, sans avoir le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats ». Nul n'ignore que l'URSS a toujours été favorable

à l'établissement d'un contrôle international rigoureux et efficace. Toutes les propositions que l'Union soviétique a formulées à ce propos tendaient invariablement à assurer l'exécution stricte des dispositions relatives à l'interdiction de l'arme atomique, et ces propositions prévoyaient toujours un contrôle international rigoureux qui dût permettre d'assurer l'application stricte et fidèle de l'interdiction de l'arme atomique.

129. Poursuivant sa politique de paix, l'Union soviétique s'applique à écarter toutes les difficultés qui s'opposent à une solution satisfaisante du problème de l'interdiction de l'arme atomique. C'est cet objectif que la délégation de l'URSS avait en vue en présentant ses nouvelles propositions, qui écartent entièrement la possibilité de trouver encore des échappatoires de toute sorte pour empêcher d'arriver, à la sixième session de l'Assemblée générale, à un accord au sujet de l'interdiction de l'arme atomique et de l'établissement d'un contrôle international rigoureux. Il s'agit là de propositions claires, simples et efficaces dont tout le monde peut facilement comprendre le sens et la portée. Aussi me bornerai-je, à ce propos, à insister avec force sur le fait que l'adoption des propositions de l'Union soviétique relatives à l'interdiction de l'arme atomique aurait une importance inestimable en vue d'écarter la menace d'une nouvelle guerre et de consolider la paix dans le monde entier.

130. La délégation de l'Union soviétique a fait d'autres propositions qui présentent une importance considérable pour la cause de la paix, à savoir les propositions relatives aux mesures à prendre en vue de la réduction des armements et des forces armées. Dans les propositions de l'Union soviétique, il est recommandé aux Membres permanents du Conseil de sécurité — Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Chine et Union soviétique — de réduire d'un tiers les armements et les forces armées dont ils disposent à la date de l'adoption de la résolution, cela dans le délai d'un an à compter de cette date. Si l'Assemblée générale adopte cette recommandation sur la réduction des armements et des forces armées, il faudra examiner sur un plan plus vaste, à une conférence mondiale à laquelle participeraient tous les Etats du monde, les problèmes concrets découlant de ces recommandations et intéressant tous les pays participant à la conférence.

131. C'est pourquoi la délégation de la RSS de Biélorussie appuie sans réserve les propositions de l'Union soviétique et votera en faveur du projet de résolution de l'URSS.

132. En ce qui concerne la résolution qui a été adoptée par l'Assemblée générale, la délégation de la RSS de Biélorussie estime que ses auteurs, c'est-à-dire les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, ont demandé l'adoption du plan américain de contrôle de l'énergie atomique qui, on le sait, ne prévoit pas l'interdiction de l'arme atomique. N'osant pas, au sein de la présente Assemblée, rejeter purement et simplement les paragraphes 3 à 7 du projet de résolution de l'Union soviétique, ils en ont demandé le renvoi à la Commission du désarmement pour ensuite les y enterrer définitivement.

133. Voilà pourquoi la délégation de la RSS de Biélorussie a voté contre cette résolution.

134. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol) : Tous les orateurs inscrits pour expliquer leur vote ont pris la parole. Il reste à voter sur le projet de résolution de l'Union soviétique [A/2068]. Avant de passer au vote, je tiens à signaler à l'Assemblée qu'il est dit au paragra-

phe 11 du rapport de la Première Commission que cette Commission « a décidé... de ne pas voter sur les paragraphes 3 à 7 inclus du projet de résolution présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/C.1/698) », étant donné que ces paragraphes sont ceux dont elle a décidé de saisir la Commission du désarmement.

135. L'Assemblée vient d'adopter le projet de résolution de la Première Commission ; le paragraphe 1 du dispositif de cette résolution dit que l'Assemblée générale « Décide de saisir la Commission du désarmement des propositions contenues dans les paragraphes 3 à 7 du document A/C.1/398... » Il existe donc une décision de l'Assemblée en ce qui concerne ces paragraphes du projet de résolution de l'Union soviétique [A/2068]¹. Il conviendrait donc maintenant de mettre aux voix les paragraphes 1, 2 et 8 de ce projet de résolution. En l'absence d'objection, je vais mettre aux voix le paragraphe 1.

136. M. EL-PHARAONY (Egypte (traduit de l'anglais) : La délégation de l'Égypte demande un vote séparé sur les alinéas a et b du paragraphe 2 du projet de résolution de l'URSS.

¹ Les textes des documents A/C.1/698 et A/2068 sont identiques.

137. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : On a demandé que les alinéas a et b du paragraphe 2 soient mis aux voix séparément. Je mets aux voix le paragraphe 1.

Par 45 voix contre 5, avec 6 abstentions, le paragraphe 1 du projet de résolution est rejeté.

138. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je mets aux voix l'alinéa a du paragraphe 2 du projet de résolution de l'URSS.

Par 35 voix contre 5, avec 10 abstentions, l'alinéa a du paragraphe 2 est rejeté.

139. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Nous passons à l'alinéa b du paragraphe 2 du projet de résolution de l'URSS.

Par 31 voix contre 7, avec 11 abstentions, l'alinéa b du paragraphe 2 est rejeté.

140. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je mets aux voix le paragraphe 8 du projet de résolution de l'Union soviétique.

Par 31 voix contre 11, avec 11 abstentions, le paragraphe 8 est rejeté.

La séance est levée à 17 h. 35.